



Direction affaires générales et juridiques  
Service Affaires juridiques et assemblées

# **PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ANNÉE 2022**

**DU 16/01/2022 AU 31/01/2022**

**DIRECTION SPORTS – VIE ASSOCIATIVE**

<b>DATE</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>
18/01/2023	73	Arrêté fermeture terrains B et D du stade de la Robinière du 19 au 24 janvier 2023

## Arrêté n° 73/2023

### Stade de la Robinière

### fermeture des terrains en herbe B et D

du jeudi 19 au mardi 24 janvier inclus.

La maire de la Ville de Rezé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 22.11.1 et L 22.12.2,

Considérant les conditions météorologiques actuelles, et la nécessité de préserver le bon état des terrains,

Sur la proposition de M. le directeur général des services,

Arrête :

#### Article 1.

Les terrains engazonnés B et D du stade de la Robinière seront interdits à toutes pratiques sportives (compétitions et entraînements) :

- ✓ du jeudi 19 au mardi 24 janvier 2023 inclus

à l'exception des terrains synthétiques et stabilisés.

#### Article 2.

La direction sports et vie associative de la ville de Rezé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 3.

M. le directeur général des services,

Le commandant de police,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le maire,  
L'adjoint délégué

